

**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-VIENNE**

**COMMUNE DE SAUVIAT-SUR-VIGE**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Création du Périmètre Délimité des Abords (PDA)  
de l'église Saint-Martin de la commune de Sauviat-sur-Vige

Enquête publique du 10 janvier au 11 février 2022

**Procès-verbal de synthèse**

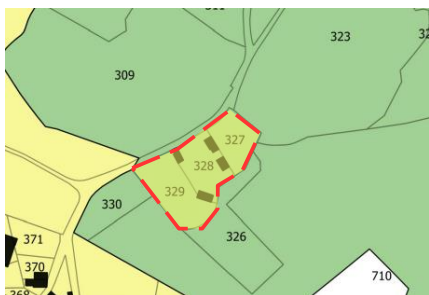
Commissaire enquêteur : René GRONEAU

- Décision n° E21000067/87 PLU PDA de Madame le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges, en date du 22 novembre 2021
- Arrêté n° A2021-17 de Monsieur le Maire de Sauviat-sur-Vige en date du 9 décembre 2021

1 - Observation portée le 19/01/22

Par M. BOIVINEAU

Souhaite acheter l'ensemble des bâtiments agricoles construits sur les parcelles A327, A328 et A329 pour y installer une brasserie artisanale.  
Demande que l'ensemble des bâtiments soient portés au PLU comme susceptibles de changer de destination voire que soit prévu un STECAL sur ces parcelles.  
Souhaite s'assurer qu'il pourra bien restaurer la maison d'habitation.



Légende

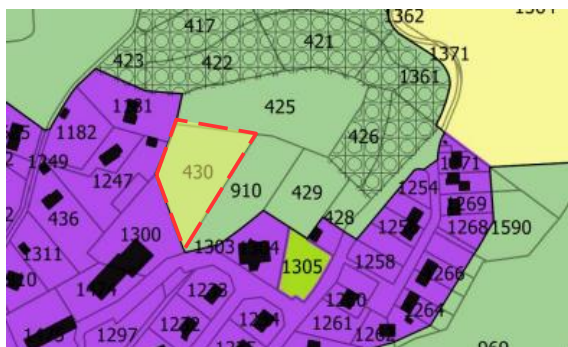
 Parcelles concernées

Avis de la mairie de Sauviat-sur-Vige

2 - Observation portée le 19/01/2022

Par Mme. et M. TERRASSIER

Demande que leur parcelle A430 soit déclarée constructible. Cette parcelle ne possède pas d'accès direct aux voies publiques. Elle possède un droit de passage sur les parcelles A1181 et A425.



Légende

 Propriété Terrassier

Avis de la mairie de Sauviat-sur-Vige



**Questions du commissaire enquêteur :**

- L'OAP du Combeau a reçu un avis défavorable de la CDPENAF mais l'OAP du cimetière un avis favorable. Quels sont les choix envisagés par la municipalité (en lien avec la demande de l'indivision PICARD) ?

- Quels sont ces choix envisagés concernant les 2 STECAL ayant reçu un avis défavorable, Saint-Christophe et La Vue ?